



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr.
GÉNÉRALE

CAT/C/40/1
7 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CONTRE LA TORTURE
Quarantième session
Genève, 28 avril-16 mai 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire général

1. La quarantième session du Comité contre la torture se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève (Palais Wilson) du 28 avril au 16 mai 2008. Elle s'ouvrira le lundi 28 avril, à 10 h 30.
2. On trouvera ci-après l'ordre du jour provisoire de cette session, établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président par intérim du Comité conformément à l'article 6 du Règlement intérieur, ainsi que les annotations s'y rapportant.
3. Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur, les séances du Comité sont publiques, à moins que celui-ci n'en décide autrement ou qu'il ne ressorte des dispositions applicables de la Convention que la séance doit être privée.
4. L'attention des États parties est appelée notamment sur les annotations relatives au point 5, où figure le calendrier provisoire pour l'examen des rapports pendant la session. Conformément à l'article 66 du Règlement intérieur, les représentants des États parties sont invités à assister aux séances du Comité consacrées à l'examen de leurs rapports.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session par le Représentant du Secrétaire général.
2. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité.
3. Élection du Bureau du Comité.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Questions d'organisation et questions diverses.
6. Présentation des rapports des États parties en application de l'article 19 de la Convention.
7. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 19 de la Convention.
8. Examen de renseignements reçus en application de l'article 20 de la Convention.
9. Examen de communications reçues en application de l'article 22 de la Convention.

ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session par le Représentant du Secrétaire général

La quarantième session du Comité sera ouverte par le Représentant du Secrétaire général.

2. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur (CAT/C/3/Rev.4), les membres nouvellement élus à la onzième réunion des États parties à la Convention, le 8 octobre 2007, feront la déclaration ci-après:

«Je déclare solennellement que j'exercerai tous mes devoirs et attributions de membre du Comité contre la torture en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience.»

3. Élection du Bureau du Comité

Conformément au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention et aux articles 15 et 16 du Règlement intérieur du Comité, le Comité élit parmi ses membres 1 président, 3 vice-présidents et 1 rapporteur. Le Bureau est élu pour une période de deux ans.

4. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour, sauf s'il faut élire un bureau au titre de l'article 15. Conformément à l'article 9, le Comité peut modifier son ordre du jour en cours de session et, s'il y a lieu, ajourner l'examen de questions ou supprimer des questions; il ne peut être ajouté à l'ordre du jour que des questions urgentes et importantes.

5. Questions d'organisation et questions diverses

Au titre de ce point, le Comité souhaitera peut-être examiner son programme de travail pour la session, ses méthodes de travail ainsi que toute autre question relative à la procédure qu'il doit suivre pour s'acquitter de ses fonctions en vertu de la Convention.

6. Présentation des rapports des États parties en application de l'article 19 de la Convention

A. Rapports reçus

Outre les rapports que le Comité doit examiner à sa quarantième session, au 12 mars 2008 le Secrétaire général avait reçu les rapports des États parties suivants:

Rapports initiaux

Kenya	CAT/C/KEN/1
Nicaragua	CAT/C/NIC/1

Deuxièmes rapports périodiques

Belgique	CAT/C/BEL/2
El Salvador	CAT/C/SLV/2
Kazakhstan	CAT/C/KAZ/2
Lituanie	CAT/C/LTU/2
Monténégro	CAT/C/MNE/2
Philippines	CAT/C/PHI/2
Serbie	CAT/C/SRB/2
Slovaquie	CAT/C/SVK/2

Troisièmes rapports périodiques

Azerbaïdjan	CAT/C/AZE/3
-------------	-------------

Quatrièmes rapports périodiques

Chine	CAT/C/CHN/4
Colombie	CAT/C/COL/4
Israël	CAT/C/ISR/4

Cinquièmes rapports périodiques

Chili	CAT/C/CHL/5
Espagne	CAT/C/ESP/5

B. Rapports attendus

Au 12 mars 2008, la situation en ce qui concerne les rapports en retard était la suivante:

État partie	Date à laquelle le rapport devait être présenté	Date révisée*
Rapports initiaux		
Guinée	8 novembre 1990	
Somalie	22 février 1991	
Seychelles	3 juin 1993	
Cap-Vert	3 juillet 1993	
Antigua-et-Barbuda	17 août 1994	
Éthiopie	12 avril 1995	
Tchad	9 juillet 1996	
Côte d'Ivoire	16 janvier 1997	
Malawi	10 juillet 1997	
Honduras	3 janvier 1998	

* La date indiquée entre crochets est la date révisée fixée pour la présentation du rapport de l'État partie, conformément à la décision prise par le Comité lors de l'adoption de ses recommandations concernant le dernier rapport de l'État partie.

État partie	Date à laquelle le rapport devait être présenté	Date révisée*
Bangladesh	4 novembre 1999	
Niger	3 novembre 1999	
Burkina Faso	2 février 2000	
Mali	27 mars 2000	
Turkménistan	25 juillet 2000	
Mozambique	14 octobre 2000	
Ghana	6 octobre 2001	
Botswana	7 octobre 2001	
Gabon	7 octobre 2001	
Liban	3 novembre 2001	
Sierra Leone	25 mai 2002	
Nigéria	28 juin 2002	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	30 août 2002	
Lesotho	11 décembre 2002	
Mongolie	23 février 2003	
Irlande	11 mai 2003	
Saint-Siège	25 juillet 2003	
Guinée équatoriale	6 novembre 2003	
Djibouti	5 décembre 2003	
Timor-Leste	16 mai 2004	
Congo	30 août 2004	
Swaziland	25 avril 2005	
Maldives	20 mai 2005	
Libéria	22 octobre 2005	
Mauritanie	17 décembre 2005	
Madagascar	13 janvier 2007	
Andorre	22 septembre 2007	
Saint-Marin	28 novembre 2007	

Deuxièmes rapports périodiques

Afghanistan	25 juin 1992	
Belize	25 juin 1992	
Ouganda	25 juin 1992	[25 juin 2008]
Togo	17 décembre 1992	[17 décembre 2008]
Guyana	17 juin 1993	[31 décembre 2008]
Brésil	27 octobre 1994	
Guinée	8 novembre 1994	
Somalie	22 février 1995	
Roumanie	16 janvier 1996	
Yémen	4 décembre 1996	
Jordanie	12 décembre 1996	
Bosnie-Herzégovine	5 mars 1997	[5 mars 2009]
Seychelles	3 juin 1997	
Cap-Vert	3 juillet 1997	
Cambodge	13 novembre 1997	
Burundi	19 mars 1998	[31 décembre 2008]
Antigua-et-Barbuda	17 août 1998	
Éthiopie	12 avril 1999	
Albanie	9 juin 1999	[9 juin 2007]
Namibie	27 décembre 1999	
Tadjikistan	9 février 2000	[31 décembre 2008]
Cuba	15 juin 2000	
Tchad	9 juillet 2000	
Moldova	27 décembre 2000	[27 décembre 2004]
Côte d'Ivoire	16 janvier 2001	
République démocratique du Congo	16 avril 2001	[16 avril 2009]
Koweït	6 avril 2001	
Malawi	10 juillet 2002	
Honduras	3 janvier 2002	
Kenya	22 mars 2002	
Kirghizistan	4 octobre 2002	
Arabie saoudite	21 octobre 2002	
Bahreïn	4 avril 2003	[4 avril 2007]

Bangladesh	3 novembre 2003	
Niger	3 novembre 2003	
Afrique du Sud	8 janvier 2004	[31 décembre 2009]
Burkina Faso	2 février 2004	
Mali	27 mars 2004	
Bolivie	11 mai 2004	
Turkménistan	24 juillet 2004	
Japon	29 juillet 2004	[30 juin 2011]
Mozambique	13 octobre 2004	
Qatar	10 février 2004	[10 février 2005]
Botswana	7 octobre 2005	
Gabon	8 octobre 2005	
Liban	5 octobre 2005	
Ghana	18 décembre 2005	
Sierra Leone	25 mai 2006	
Nigéria	28 juillet 2006	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	31 août 2006	
Lesotho	12 décembre 2006	
Mongolie	23 février 2007	
Irlande	11 mai 2007	
Saint-Siège	25 juillet 2007	
Guinée équatoriale	6 novembre 2007	
Djibouti	5 décembre 2007	

Troisièmes rapports périodiques

Afghanistan	25 juin 1996	
Belize	25 juin 1996	
Philippines	25 juin 1996	
Sénégal	25 juin 1996	
Uruguay	25 juin 1996	
Turquie	31 août 1997	[31 août 2005]
Tunisie	22 octobre 1997	[30 novembre 1999]
Brésil	27 octobre 1998	
Guinée	8 novembre 1998	
Somalie	22 février 1999	

Malte	12 octobre 1999	[1 ^{er} décembre 2000]
Liechtenstein	1 ^{er} décembre 1999	
Roumanie	16 janvier 2000	
Népal	12 juin 2000	[12 juin 2008]
Serbie	3 septembre 2000	
Yémen	4 décembre 2000	
Jordanie	12 décembre 2000	
Bosnie-Herzégovine	5 mars 2001	[5 mars 2009]
Bénin	10 avril 2001	
Seychelles	3 juin 2001	
Cap-Vert	3 juillet 2001	
Cambodge	13 novembre 2001	
Maurice	7 janvier 2002	
Slovaquie	27 mai 2002	
Antigua-et-Barbuda	17 août 2002	
Arménie	12 octobre 2002	
Costa Rica	10 décembre 2002	
Sri Lanka	1 ^{er} février 2003	[1 ^{er} février 2007]
Éthiopie	12 avril 2003	
Ex-République yougoslave de Macédoine	11 décembre 2003	
Namibie	27 décembre 2003	
République de Corée	7 février 2004	[7 février 2012]
Cuba	15 juin 2004	
Tchad	9 juillet 2004	
Côte d'Ivoire	16 janvier 2005	
Lituanie	1 ^{er} mars 2005	
Koweït	5 avril 2005	
République démocratique du Congo	16 avril 2005	[16 avril 2009]
El Salvador	16 juillet 2005	
Honduras	3 janvier 2006	
Kenya	22 mars 2006	
Malawi	10 juillet 2006	
Slovénie	14 août 2006	
Kirghizistan	4 octobre 2006	

Arabie saoudite	20 octobre 2006
Bangladesh	3 novembre 2007
Niger	3 novembre 2007
Burkina Faso	2 février 2008

Quatrièmes rapports périodiques

Afghanistan	25 juin 2000	
Bélarus	25 juin 2000	
Belize	25 juin 2000	
France	25 juin 2000	[25 juin 2008]
Philippines	25 juin 2000	
Sénégal	25 juin 2000	
Uruguay	25 juin 2000	
Autriche	27 août 2000	[31 décembre 2008]
Panama	22 septembre 2000	
Colombie	6 janvier 2001	
Équateur	28 avril 2001	[28 avril 2009]
Jamahiriya arabe libyenne	14 juin 2002	
Algérie	11 octobre 2002	
Brésil	27 octobre 2002	
Guinée	8 novembre 2002	
Somalie	22 février 2003	
Paraguay	10 avril 2003	
Tunisie	22 octobre 2003	
Liechtenstein	1 ^{er} décembre 2003	
Roumanie	16 janvier 2004	
Népal	12 juin 2004	[12 juin 2008]
Bulgarie	25 juin 2004	[25 juin 2008]
Cameroun	25 juin 2004	
Chypre	16 août 2004	
Venezuela	20 août 2004	
Croatie	7 octobre 2004	[7 octobre 2008]
Serbie	3 septembre 2004	
Yémen	4 décembre 2004	
Jordanie	12 décembre 2004	
Monaco	4 janvier 2005	[4 janvier 2009]

Colombie	6 janvier 2001	
Bosnie-Herzégovine	5 mars 2005	[5 mars 2009]
Bénin	10 avril 2005	
Cap-Vert	3 juillet 2005	
Cambodge	13 novembre 2005	
République tchèque	31 décembre 2005	[31 décembre 2009]
Maurice	7 janvier 2006	
Slovaquie	27 mai 2006	
Maroc	20 juillet 2006	
Antigua-et-Barbuda	17 août 2006	
Costa Rica	10 décembre 2006	
Sri Lanka	1 ^{er} février 2003	[1 ^{er} février 2007]
Éthiopie	12 avril 2007	
Ex-République yougoslave de Macédoine	11 décembre 2007	
Namibie	27 décembre 2007	

Cinquièmes rapports périodiques

Afghanistan	25 juin 2004	
Argentine	25 juin 2004	[25 juin 2008]
Bélarus	25 juin 2004	
Belize	25 juin 2004	
Égypte	25 juin 2004	
France	25 juin 2004	[25 juin 2008]
Hongrie	25 juin 2004	[31 décembre 2010]
Mexique	25 juin 2004	[31 décembre 2010]
Philippines	25 juin 2004	
Fédération de Russie	25 juin 2004	[31 décembre 2010]
Sénégal	25 juin 2004	
Suisse	25 juin 2004	[25 juin 2008]
Uruguay	25 juin 2004	
Autriche	27 août 2004	[31 décembre 2008]
Panama	27 septembre 2004	
Colombie	6 janvier 2005	
Équateur	25 avril 2005	[28 avril 2009]
Grèce	4 novembre 2005	[4 novembre 2009]
Chine	2 novembre 2005	
Jamahiriya arabe libyenne	14 juin 2006	
États-Unis d'Amérique	19 novembre 2005	[19 novembre 2011]

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6 janvier 2006	[6 janvier 2008]
Finlande	28 septembre 2006	
Algérie	11 octobre 2006	
Brésil	27 octobre 2006	
Guinée	8 novembre 2006	
Somalie	22 février 2007	
Paraguay	10 avril 2007	
Tunisie	22 octobre 2007	
Liechtenstein	1 ^{er} décembre 2007	
Roumanie	16 janvier 2008	

7. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 19 de la Convention

On trouvera ci-après un calendrier provisoire pour l'examen des rapports à la quarantième session:

Mardi 29 avril

10 heures	Australie: troisième rapport périodique	CAT/C/67/Add.7
15 heures	Suède: cinquième rapport périodique	CAT/C/SWE/5

Mercredi 30 avril

10 heures	Suède: réponses
15 heures	Australie: réponses

Vendredi 2 mai

10 heures	Algérie: troisième rapport périodique	CAT/C/DZA/3
-----------	---------------------------------------	-------------

Lundi 5 mai

10 heures	Costa Rica: deuxième rapport périodique	CAT/C/CRI/2
15 heures	Algérie: réponses	

Mardi 6 mai

10 heures	Indonésie: deuxième rapport périodique	CAT/C/72/Add.1
15 heures	Costa Rica: réponses	

Mercredi 7 mai

10 heures	Ex-République yougoslave de Macédoine: deuxième rapport périodique	CAT/C/MKD/2
15 heures	Indonésie: réponses	

Jeudi 8 mai

10 heures	Zambie: deuxième rapport périodique	CAT/C/ZMB/2
15 heures	Ex-République yougoslave de Macédoine: réponses	

Vendredi 9 mai

10 heures	Islande: troisième rapport périodique	CAT/C/ISL/3
15 heures	Zambie: réponses	
17 heures	Islande: réponses (à confirmer)	

8. Examen de renseignements reçus en application de l'article 20 de la Convention

Conformément aux dispositions du chapitre XVII de son Règlement intérieur, le Comité examinera les renseignements qui sont ou semblent être présentés pour examen en vertu de l'article 20 de la Convention.

Conformément au paragraphe 5 de l'article 20 de la Convention et aux articles 72 et 73 du Règlement intérieur, tous les documents et tous les travaux du Comité afférents aux fonctions qui lui sont confiées en vertu de l'article 20 de la Convention sont confidentiels et toutes les séances concernant les travaux au titre de cet article sont privées.

9. Examen de communications reçues en application de l'article 22 de la Convention

Conformément aux dispositions du chapitre XIX de son Règlement intérieur, le Comité examinera les communications qui lui sont ou semblent lui être soumises en application de l'article 22 de la Convention.

Conformément au paragraphe 6 de l'article 22 de la Convention et au paragraphe 1 de l'article 101 du Règlement intérieur, les séances du Comité ou de ses organes subsidiaires au cours desquelles sont examinées les communications reçues en application de l'article 22 de la Convention sont privées.
